

LES CAUSES DE BEATIFICATION ET DE CANONISATION DANS LA FAMILLE VINCENTIENNE (I)

Giuseppe Guerra, cm

Cette note est destinée à actualiser la communication faite lors de l'Assemblée Générale de 1992 (cf. *Vincentiana* 36/1992, pp. 532-537). Elle se divise en trois parties, comme à l'Assemblée:

- nos Bienheureux en attente de Canonisation,
- les Serviteurs de Dieu dont les procès en vue de la Béatification sont avancés,
- ceux dont on a tout juste commencé les procès de Béatification, ou dont les procès vont commencer.

I. BIENHEUREUX ET BIENHEUREUSES

1. - Le Bienheureux Jean-Gabriel PERBOYRE, vers la Canonisation.

Le miracle en faveur d'une Fille de la Charité, en 1889

Le miracle, récemment accepté par la *Commission Médicale* de la Congrégation des Saints, et qui amènera à la Canonisation du Bienheureux Martyr Jean-Gabriel PERBOYRE (1802-1840), a été obtenu, il y a déjà plus de cent ans, en faveur d'une Fille de la Charité de Héverlé (Malines) en Belgique: **Soeur Gabrielle ISORE** (1851-1906), guérie d'une forme de paralysie définie comme *lepto-méningite spinale ascendante aiguë*. Elle avait alors 38 ans.

La Soeur, parvenue à une situation désespérée, invoque l'intercession du Bienheureux. Sur la suggestion d'une de ses Compagnes, une Neuvaine est organisée par la Soeur Servante, Joséphine HAUFF, qui demanda à toutes les Communautés de Belgique, de s'unir à cette prière. La Neuvaine se termina le jour même où, à Rome, on célébrait la Béatification de Jean-Gabriel PERBOYRE, le dimanche 10 novembre 1889 (cf. *Annales de la Congrégation de la Mission* 55/1890, pp. 239-242)

La Soeur était arrivée à une immobilisation complète et le pronostic ne laissait prévoir que la mort prochaine. Le 9 novembre, dit le Docteur, "...j'avais perdu tout espoir de voir l'état de la Soeur s'améliorer. La mort me semblait toute proche". Tout au contraire, le matin du dimanche, Soeur ISORE se leva guérie "...j'allai jusqu'à la Chapelle, j'en ouvris la porte et je m'exclamai: je suis folle ou je suis guérie!". Comme elle l'avait promis avec ses Compagnes, il y eut des prières d'action de grâce et la diffusion du culte du Bienheureux. La Soeur, qui depuis lors, s'appela Soeur Jean-Gabriel, jouit toujours par la suite d'une bonne santé et reprit son travail jusqu'à sa mort, en 1906. Le Médecin fut obligé de reconnaître: "*Pour une malade arrivée au point où en était réduite Soeur Gabrielle ISORE il aurait fallu plusieurs mois d'un traitement actif pour obtenir une guérison qui aurait, peut-être, été encore incomplète*".

Le Procès se déroula à Malines-Bruxelles, en 1892. Le médecin traitant, Docteur BOINE, la Soeur Servante, la Soeur guérie et d'autres vinrent y témoigner.

En 1901, la Commission Antépréparatoire se tint à Rome. En 1903, la Commission Préparatoire donna une *Nova Positio super miraculis*.

Tout laissait prévoir un jugement favorable. C'est ce qu'écrivait le Postulateur, P. VENEZIANI, au Père Général: "*Comme vous le verrez par le Catalogue des Causes de Béatifications et de Canonisations traitées par la Congrégation des Rites, que je vous ai envoyé il y a quelques semaines, la cause du Bienheureux Perboyre est celle qui se trouve la plus avancée pour la Congrégation, comme celle du Bx. CHANEL. Si rien ne vient s'y opposer, pour le prochain Jubilé papal ou au plus tard pour le 50^e anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, notre Bienheureux Martyr sera inscrit solennellement au catalogue des Saints en même temps que le Bx. CHANEL. Pour le moment, les choses avancent très bien: un médecin nommé ex officio étudie la Positio pour présenter le Votum sur les miracles. Le Révérendissime Promoteur m'a promis de me faire tenir au plus vite les Animadversiones*". (Lettre du 11/6/1901)

"*Comme je vous l'ai déjà écrit, le Docteur LAPPONI, Archiatre Pontifical, est convaincu que les miracles présentés sont excellents. L'Avocat MORANI, très expérimenté en cette matière, dit que la Cause triomphera*". (Lettre du P. VENEZIANI au Supérieur Général, 23/12/1902)

Par la suite, des objections furent avancées, ou mieux, des doutes furent présentés par deux médecins qui se demandaient si la *lepto-méningite* diagnostiquée n'était pas plutôt due à une maladie hystérique et donc fonctionnelle. La Commission Préparatoire qui se tint en 1903 décida de procéder à de nouveaux examens. Le Pape permit un nouvel approfondissement confié à deux médecins expérimentés.

Les difficultés rencontrées (le P. D'INSENGARD avait succédé au P.VENEZIANI en 1908) touchaient aussi un second miracle, semblable, survenu à Reims, en faveur de Soeur Joséphine DESTAILLEUR, Fille de la Charité. Cela devait décourager d'ultérieures tentatives.

Comme le note le P. BISOGLIO, Postulateur, dans une lettre à la Congrégation des Rites (3 juin 1957): "*Des recherches faites, il semble que depuis cette sentence aucun acte n'ait été envoyé*". C'est pourquoi il demanda que soit fait l'approfondissement demandé.

En fait, nous avons une Relation du Professeur Vincenzo LO BIANCO à propos du miracle de Soeur Gabrielle ISORE (10/05/59), dans laquelle le Professeur dit qu'il ne saurait ajouter autre chose à ce qui avait été dit par les médecins, en faveur ou contre.

Aujourd'hui, notre attention s'est concentrée sur le cas de Soeur Gabrielle ISORE, Fille de la Charité, pour voir si, à la lumière des acquisitions scientifiques modernes, l'on peut mieux dirimer le doute qui a bloqué la discussion, autrefois:

s'agit-il de maladie organique ou fonctionnelle? La guérison, telle qu'elle a été étudiée, peut-elle s'expliquer naturellement?

Dans leur rapport détaillé (23/12/93 et 28/05/94), les deux Experts actuels ont d'abord interprété les documents à la lumière des connaissances scientifiques les plus avancées, grâce auxquelles ils ont pu exclure, avec certitude, la maladie fonctionnelle (hystérie), en précisant que le diagnostic le plus convenable pour ce cas est à définir **polyradicolonéphrite ascendante**. La pensée de la Commission Médicale, appelée à se prononcer (17/ 11/94), a été que la guérison doit être considérée comme instantanée, complète et durable, inexplicable selon nos connaissances scientifiques.

Selon les Fiches des Archives des Filles de la Charité (Maison-Mère à Paris, Rue du Bac) de 1887 à 1906, on peut constater que la santé de la Soeur, a été bonne depuis l'année du miracle jusqu'à sa mort en 1906.

Après que la Commission des Théologiens convoqués par la Congrégation des Saints et la Réunion des Cardinaux compétents auront reçu les résultats de ladite Commission Médicale, il appartiendra au Saint-Père, avec l'autorité infaillible du Vicaire du Christ, de prononcer son jugement définitif et décisif sur la Canonisation de notre Bienheureux Martyr, que, dans le monde entier, surtout dans la Famille vincentienne, on attend avec impatience.

2 - **Bienheureux François-Régis CLET**, béatifié le 27 mai 1900

3 - **Bienheureuses Marie-Madeleine FONTAINE et ses trois Compagnes**, béatifiées le 13 juin 1920

4 - **Bienheureux GHEBRE-MICHAEL**, béatifié le 3 octobre 1926

5 - **Bienheureux Louis-Joseph FRANCOIS et Jean-Henri GRUYER**, béatifiés le 17 octobre 1926

6 - **Bienheureux René ROGUE**, béatifié le 10 mai 1934

7 - **Bienheureuses Marie-Anne VAILLOT et Odile BAUMGARTEN**, béatifiées le 19 février 1984

Comme il a été souvent dit, à Rome on ne peut pas avancer ces Causes s'il n'y a pas de miracles. Cela est nécessaire même pour la Canonisation des martyrs, alors qu'il n'en est point besoin pour la Béatification. Il faut les faire connaître, les prier avec confiance et informer la Postulation pour recueillir la documentation nécessaire.

On appelle *Serviteurs de Dieu* ceux dont le Procès diocésain a été commencé (aujourd'hui cela s'appelle *Enquête diocésaine*).

(à suivre n. 2)

(Traduction J-F. Gaziello, cm)

